



offre d'achat acceptée il y a 5 mois et Acheteur qui ne signe pas le compromis

Par **MAICO**, le **11/07/2019** à **23:17**

Bonjour,

j'ai mis une maison en vente. par l'intermédiaire d'une agence ,le **1er Mars 2019** j'ai accepté et signé une offre d'achat avec paiement comptant, aucune date notée pour la signature du compromis, juste la validité de l'offre 15 jours.

c'est un achat pour une résidence secondaire pour l'acheteur.

l'acheteur devait signer chez son notaire et moi chez mon notaire (les notaires se trouvent à 200 km l'un de l'autre) compromis tournant. Tous les documents ont été transmis. Ca traîne 1 mois.....

le 3 avril la rédaction du compromis devait être lancée.

Plus de nouvelles, **le 23 Avril** l'acheteur change de notaire car ce notaire "faisait traîner" !!! (d'après l'acheteur).

ça traîne 15 jours de plus....

Le **4 Mai**, Mon notaire et l'agent immobilier recommencent et transmettent tous les documents au nouveau notaire de l'acheteur....

le **23 Mai** Coup de théâtre, son notaire nous informe que l'acheteur n'a pas de liquidités pour verser un acompte et me propose 1% d'acompte (soit 2000 euros) et une close suspensive il doit vendre son bien pour acquérir ma maison (soit disant le compromis était signé pour son bien) . donc ce n'est plus un paiement comptant. Surprise et réticente, j'accepte malgré tout oralement, pour une seule raison, finaliser au plus vite la vente.

il demande à l'agent immobilier de revisiter la maison donc le **31 Mai** il revient dans la région accompagné d'un artisan (pour chiffrer les travaux). Il dit être amoureux de la maison et aimerait pouvoir finaliser la vente vers le 15 juillet 2019.

Aux dernières nouvelles le **28 Juin** il veut toujours vraiment cette maison . l'agent immobilier lui pose un ultimatum pour la signature du compromis au plus tard le 11 juillet. le même jour son notaire demande une copie de l'offre d'achat ???

Nous sommes le **13 juillet**, plus de nouvelles depuis, pas de rétractation de la part de

l'acheteur.

Mon notaire et l'agent immobilier n'ont plus de nouvelle .

je souhaiterais savoir si j'ai un recours pour soit imposer une date pour la signature du compromis , soit me dégager et pouvoir remettre ma maison en vente (j'ai eu plusieurs propositions d'agences de personnes intéressées)

dans le cas ou j'aurais un recours pour remettre la maison en vente, est ce que je devrai payer une somme à l'agent immobilier par rapport à sa commission, au notaire et l'acheteur peut il me demander des dommages et intérêts.

Je vous remercie pour votre aide, je suis dans une impasse car la situation est devenue intenable pour moi, j'ai raté plusieurs offres. je ne sais plus quelles sont les véritables intentions de l'acheteur, combien de temps il peut faire trainer.